

ACTION URGENTE

DES FRÈRES SYRIENS DÉTENUS PAR UN SERVICE DE RENSEIGNEMENT

Abd al Rahman Hammada et Wael Hammada, deux frères syriens détenus respectivement depuis le 30 avril et le 12 mai, seraient actuellement maintenus au secret dans, l'une des trois divisions de la sécurité de l'armée de l'air à Damas, la capitale. Ils auraient été victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

L'épouse de **Wael Hammada**, Razan Zaitouneh, éminente défenseuse des droits humains qui vit dans la clandestinité depuis avril, a indiqué à Amnesty International le 10 juin qu'elle avait appris de source fiable que son mari et son beau-frère, **Abd al Rahman Hammada**, étaient tous les deux détenus à Damas par la sécurité de l'armée de l'air, un service de renseignement.

« La sécurité de l'armée de l'air a trois divisions à Damas ; je ne sais pas dans laquelle Wael et Abd al Rahman sont détenus, a-t-elle déclaré. Des personnes m'ont dit qu'ils avaient été tous les deux violemment torturés ; d'autres n'avaient pas d'informations sur Abd al Rahman mais ont déclaré savoir que Wael avait été torturé dans les premiers jours de sa détention et interrogé trois fois. Je fais pression depuis un certain temps pour obtenir des informations sur leur état mais je n'ai réussi à avancer que récemment car on évitait de me révéler des choses pour ne pas me perturber. »

Abd al Rahman et Wael Hammada ont été arrêtés les 30 avril et 12 mai, respectivement. À ce jour, les autorités syriennes n'ont pas révélé la raison de leur détention. Amnesty International pense, cependant, qu'Abd al Rahman Hammada a été arrêté pour faire pression sur Wael Hammada afin qu'il se rende et que ce dernier est détenu en partie en raison de sa participation pacifique à des manifestations populaires réclamant des réformes politiques. En outre, Razan Zaitouneh a expliqué à l'organisation qu'elle avait entendu que, pendant son interrogatoire, Wael Hammada avait été questionné abondamment sur ses activités de défense des droits humains en lien avec les troubles actuels.

Amnesty International pense que Wael Hammada et Abd al Rahman Hammada sont des prisonniers d'opinion : le premier serait détenu uniquement pour avoir exercé de façon légitime son droit à la liberté d'expression et d'association, tandis que le second semble avoir été arrêté seulement car il est le frère de Wael Hammada.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations indiquant qu'Abd al Rahman et Wael Hammada ont été torturés ou soumis à d'autres mauvais traitements et appelez les autorités à veiller à ce que ces deux hommes soient protégés de tels agissements à l'avenir, et à ce qu'ils puissent consulter immédiatement l'avocat de leur choix et bénéficier de tous les soins médicaux dont ils ont besoin ;
- demandez-leur également de diligenter une enquête sur les allégations selon lesquelles les deux hommes ont été torturés, et de veiller à ce que les responsables présumés de ces violences soient déférés à la justice ;
- réclamez la libération immédiate et inconditionnelle de Wael et Abd al Rahman Hammada, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 JUILLET 2011 À :

Président de la République

Bashar al-Assad

Presidential Palace

al-Rashid Street

Damascus, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

Ministre des Affaires étrangères

Walid al-Mu'allim

Ministry of Foreign Affairs

al-Rashid Street

Damascus, Syrie

Fax : +963 11 214 6251

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 149/11 (MDE 24/020/2011). Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE24/020/2011/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES FRÈRES SYRIENS DÉTENUS PAR UN SERVICE DE RENSEIGNEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que les manifestations populaires appelant à des réformes politiques en Syrie ont commencé à être violemment réprimées à la mi-mars, plus d'un millier de personnes, y compris des enfants, auraient été tuées. Nombre de ces homicides semblent être imputables au fait que les forces de sécurité ont utilisé des munitions réelles lors de manifestations pacifiques ou d'opérations militaires dans plusieurs villes du pays. Des milliers d'autres personnes ont été arrêtées par l'armée et les forces de sécurité syriennes. Des centaines d'entre elles sont toujours détenues au secret, malgré une « amnistie générale » décidée le 31 mai (voir <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/syria-must-release-all-prisoners-conscience-under-amnesty-2011-06-02>).

Les arrestations visaient les personnes considérées comme ayant organisé ou publiquement soutenu ces mouvements, que ce soit dans un discours lors d'un rassemblement public, dans la presse, sur Internet ou ailleurs. Parmi elles figurent des militants politiques, des défenseurs des droits humains, des imams et des journalistes. Ces arrestations massives ont contraint un certain nombre de militants politiques et de défenseurs des droits humains à entrer dans la clandestinité. Amnesty International pense qu'un grand nombre de ceux qui sont détenus sont sans doute des prisonniers d'opinion, privés de liberté uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association, en apportant leur soutien ou en participant pacifiquement aux mouvements de protestation. L'organisation a recueilli des informations sur les actes de torture et les autres mauvais traitements signalés par certaines personnes récemment libérées.

La sécurité de l'armée de l'air est l'un des quatre principaux services de renseignement syriens. Elle est réputée pour arrêter arbitrairement et détenir des personnes soupçonnées de dissidence et connue pour pratiquer la torture et d'autres formes de mauvais traitements en toute impunité.

AU 149/11, MDE 24/023/2011, 10 juin 2011

